

# Fiche de procédure

Informations de base	
RPS - Actes d'exécution	2019/2520(RPS)
Procédure terminée	
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de clothianidine, de cycloxydim, d'époxiconazole, de flonicamide, d'haloxyfop, de mandestrobine, de mépiquat, de Metschnikowia fructicola, souche NRRL Y-27328, et de prohexadione présents dans ou sur certains produits	
Sujet	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	
4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Portail de documentation					
Document de base non législatif		D059754/02	14/01/2019	EC	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0138/2019</a>	11/03/2019	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0195/2019</a>	13/03/2019	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2019)444</a>	30/08/2019	EC	